



EFSA in focus ALIMENTATION

ÉDITION 09 - MAI 2011

Sommaire

Dossiers clés

- > L'EFSA évalue les risques possibles associés au nitrate dans les légumes à feuilles pour la santé des enfants **1**
- > L'EFSA et l'ECDC examinent les données scientifiques relatives aux liens possibles entre les EST animales et humaines **2**
- > L'EFSA examine l'infectiosité de l'ESB/EST dans les tissus des petits ruminants **3**
- > Les prévisions de l'EFSA pour 2011 **3**
- > Garantir l'excellence des décisions scientifiques à l'EFSA **4**

L'EFSA à l'œuvre

- > L'EFSA explique l'utilisation de sa nouvelle base de données sur la consommation alimentaire **5**
- > L'EFSA examine deux publications relatives à la sécurité des édulcorants artificiels **6**
- > L'EFSA révisé l'évaluation de l'exposition des consommateurs aux glycosides de stéviol **6**
- > Dans quelle mesure l'EFSA est-elle préparée aux demandes urgentes de conseil scientifique ? **7**
- > Le risque de contamination des carcasses de poulets par *Salmonella* varie en UE **8**
- > La sensibilité du système de surveillance de l'ESB à l'examen **8**

Travailler ensemble

- > Rapport 2009 de l'EFSA et de l'ECDC sur les zoonoses et les épidémies d'origine alimentaire en UE **9**
- > Atelier des parties intéressées sur les matériaux non plastiques en contact avec les aliments **9**
- > Échange de vues entre l'EFSA et l'industrie sur les allégations de santé relatives aux fonctions intestinale et immunitaire **10**

Publications

- > Programme de travail de l'EFSA pour 2011 **10**
- > De la difficulté de décrire les aliments: le rapport du colloque scientifique est disponible **11**
- > Compilation des productions scientifiques de l'EFSA en 2010 **11**

Appels

- > Demande de données scientifiques concernant les opiacés dans les graines de pavot **11**
- > Rapport sur l'appel de données de l'EFSA sur les substances perfluoroalkylées dans les aliments **12**

Consultations

- > L'EFSA organise une consultation publique sur son projet d'orientation relatif aux nanomatériaux manufacturés dans l'alimentation humaine et animale **12**
- > L'EFSA sollicite des avis sur son document d'orientation actualisé sur l'évaluation des risques associés aux MGM **13**

Contrats et subventions scientifiques

- > Rapports externes publiés **13**

Derniers mandats reçus

- 14**

Avis et autres documents

- 18**

> Dossiers clés

L'EFSA évalue les risques possibles associés au nitrate dans les légumes à feuilles pour la santé des enfants

Le groupe scientifique de l'EFSA sur les contaminants (groupe CONTAM) a publié en décembre 2010 une déclaration sur les éventuels effets aigus du nitrate sur la santé des nourrissons et des jeunes enfants qui consomment des épinards et de la laitue. Le groupe scientifique est parvenu à la conclusion que les teneurs en nitrate de ces légumes ne doivent susciter aucune inquiétude en matière de santé chez la plupart des enfants. Il note toutefois que les nourrissons et les jeunes enfants âgés de 1 à 3 ans qui consomment de grandes quantités d'épinards à forte teneur en nitrate pourraient parfois atteindre un niveau de consommation pour lequel on ne peut exclure un risque de méthémoglobinémie - un état pathologique dans lequel l'apport d'oxygène à l'organisme se trouve réduit. Le groupe scientifique fournit également



des conseils à la Commission européenne en ce qui concerne les teneurs maximales de nitrate dans les légumes à feuilles.

Cette déclaration complète l'avis scientifique de l'EFSA de 2008 dans lequel le groupe CONTAM comparait les risques et les bénéfices de l'exposition aux nitrates dans les légumes. À la suite de cet avis, la Commission européenne avait invité l'EFSA à fournir davantage d'informations sur les éventuels effets aigus du nitrate sur la santé des nourrissons et des enfants en bas âge. >>>

> DERNIÈRE MINUTE

L'EFSA réexamine la sécurité des caramels colorants

Le groupe scientifique de l'EFSA sur les additifs alimentaires et les sources de nutriment ajoutés aux aliments (groupe ANS) a évalué la sécurité d'un groupe de caramels colorants autorisés dans les denrées alimentaires au sein de l'Union européenne. Le groupe a révisé les doses journalières acceptables (DJA) précédemment établies pour ces colorants et a établi une DJA groupée couvrant tous les caramels colorants. Sur la base de toutes les données disponibles, le groupe scientifique a conclu que ces caramels colorants ne sont ni génotoxiques ni cancérigènes et qu'il n'existe pas de preuve démontrant qu'ils aient des effets indésirables sur la reproduction humaine ou pour l'enfant en gestation. Le groupe scientifique s'est également penché sur la sécurité de certains sous-produits qui résultent de la production de ces colorants et il a recommandé de maintenir leurs niveaux dans les caramels colorants aussi bas qu'il est possible de le faire d'un point de vue technologique.

[En savoir plus](#)

Le nitrate est naturellement présent dans les légumes et des teneurs particulièrement élevées sont observées dans certains légumes à feuilles tels que la laitue et les épinards. Dans le corps humain, le nitrate est converti en nitrite qui, à forte dose, peut être responsable d'une méthémoglobinémie.

En se fondant sur l'analyse des nouvelles données désormais disponibles et plus détaillées sur la consommation alimentaire des enfants, le groupe scientifique a conclu que les teneurs en nitrate présent dans la laitue ne doivent pas susciter d'inquiétude pour la santé des enfants; cependant, les nourrissons et les enfants en bas âge, de 1 à 3 ans, qui consomment de grandes quantités d'épinards (plus de 200g) au cours d'un jour donné, pourraient être exposés à des doses élevées de nitrates. Dès lors, le groupe scientifique estime que, pour certains jeunes enfants, la possibilité d'un risque de méthémoglobinémie ne peut pas être exclue. Il recommande en outre de ne pas donner d'épinards aux enfants souffrant d'infections gastro-intestinales d'origine bactérienne puisque ces infections induisent un accroissement de la conversion du nitrate en nitrite, ce qui augmente le risque

de méthémoglobinémie. Le groupe scientifique indique qu'un stockage inapproprié des légumes à feuilles cuits (par exemple, la conservation de légumes à température ambiante pendant une longue durée) peut également aboutir à la conversion du nitrate en nitrite. De plus, la conversion du nitrate en nitrite est accélérée si les légumes sont réduits en purée.

Les épinards et la laitue font l'objet d'une réglementation de l'UE, qui fixe des teneurs maximales pour le nitrate dans les denrées alimentaires. Le groupe scientifique a constaté que seulement 1% des échantillons de laitue et 5% des échantillons d'épinards testés dépassaient les teneurs maximales en vigueur. L'avis du groupe scientifique, émis en réponse à la requête de la Commission, est que le remplacement des dérogations admises dans certains États membres par des teneurs maximales légèrement supérieures pour le nitrate dans les légumes verts à feuilles aurait un impact mineur sur l'exposition des enfants en bas âge. ■

[En savoir plus](#)

L'EFSA et l'ECDC examinent les données scientifiques relatives aux liens possibles entre les EST animales et humaines



L'EFSA et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont publié en décembre 2010 un avis commun dans lequel sont analysées les informations scientifiques les plus récentes concernant les liens possibles entre les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les animaux et chez les humains. Les outils et les méthodes épidémiologiques et de laboratoire existants destinés à évaluer l'association possible entre les EST animales et humaines ont également été soumis à une évaluation critique.

Dans cet avis, l'EFSA et l'ECDC ont entrepris le premier examen complet au niveau de l'UE des études épidémiologiques et de laboratoire relatives aux liens possibles entre les EST chez les animaux et chez les humains. L'avis constitue un développement des travaux antérieurs réalisés par l'EFSA sur le potentiel zoonotique de certains agents causaux individuels de l'EST, ainsi qu'un nombre important d'autres études scientifiques sur les maladies à prions.

Les résultats exposés dans cet avis confirment qu'à l'heure actuelle, l'unique EST dont le caractère zoonotique – c'est-à-dire transmissible des animaux aux humains – a été démontré reste l'encéphalopathie spongiforme bovine classique (ESB), connue chez l'homme sous la dénomination de variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ).

Les preuves épidémiologiques montrent que la forme la plus répandue d'EST chez les humains est la maladie de Creutzfeldt-Jakob sporadique, et sa cause demeure incertaine. Bien que les recherches scientifiques réalisées à ce jour n'aient pas identifié de source d'infection en provenance de l'environnement, le groupe scientifique n'a pas pu exclure la possibilité qu'un nombre réduit de cas puissent être zoonotiques.

Concernant la tremblante classique chez la chèvre et le mouton, aucune donnée épidémiologique n'indique qu'elle soit zoonotique. Quant à la tremblante atypique chez la chèvre et le mouton, les données scientifiques actuellement disponibles sont trop limitées pour pouvoir tirer des conclusions quant à son caractère zoonotique potentiel.

Pour les autres EST, les incertitudes existantes ne permettent pas, dans l'état actuel des connaissances, de tirer des conclusions catégoriques concernant des liens possibles entre les formes animales et humaines. Une des raisons de cette impossibilité est le fait que les données de surveillance concernant les EST chez les animaux sont trop récentes pour permettre une comparaison avec les données humaines correspondantes. L'avis recommande dès lors la poursuite du contrôle systématique des EST, tant chez l'homme que chez les animaux.

En plus des données épidémiologiques, les experts scientifiques ont également évalué les données obtenues en procédant à la transmission expérimentale d'EST dans le cadre d'études de laboratoire. L'avis mentionne que les résultats de certaines de ces études suggèrent une possibilité de transmission entre animaux et humains pour d'autres EST, en plus de l'ESB classique des bovins. Certaines données >>>

<<<

indiquent en particulier que l'un des nouveaux agents de l'ESB atypique, l'agent L-BSE ou BASE, pourrait posséder un potentiel zoonotique similaire ou supérieur à celui de l'agent de l'ESB classique. L'avis souligne cependant qu'il n'est actuellement pas possible d'établir dans quelle mesure ces études de laboratoire ont valeur indicative pour mesurer les transferts d'EST dans des conditions d'exposition réelles.

Cet avis commun de l'EFSA et de l'ECDC apporte une vue d'ensemble de la situation en ce qui concerne le potentiel zoonotique des EST et il pourra aider les gestionnaires des risques dans leur travail relatif aux EST qui sont particulièrement préoccupantes pour la santé humaine. ■

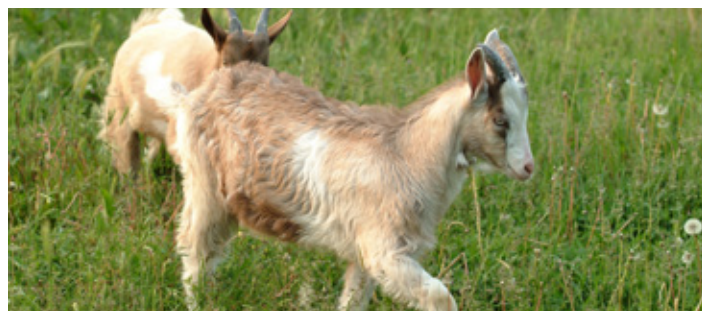
[En savoir plus](#)

L'EFSA examine l'infectiosité de l'ESB/EST dans les tissus des petits ruminants

L'EFSA a publié un avis scientifique sur l'infectivité de l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) dans les tissus des petits ruminants tels que les caprins et les ovins. Le groupe scientifique de l'EFSA sur les dangers biologiques (groupe BIOHAZ) s'est fondé sur les nouvelles données scientifiques disponibles et a tenu compte de la fréquence actuelle des EST chez les animaux au sein de l'UE pour étudier la distribution de l'infectiosité de l'EST dans les tissus des petits ruminants. Il a ainsi pu quantifier, pour la première fois, l'impact des mesures actuelles relatives au retrait des MRS (matériels à risques spécifiés) en termes de gestion des risques associés à l'EST chez les petits ruminants. Le retrait des MRS, tels que la cervelle et la moelle épinière, des animaux introduits dans la chaîne alimentaire protège les consommateurs des risques associés à l'EST.

Dans son avis, le groupe BIOHAZ de l'EFSA passe en revue les données scientifiques les plus récentes concernant l'infectivité de différents tissus issus de petits ruminants atteints de tremblante classique ou atypique et d'ESB, tout en tenant compte d'un certain nombre d'éléments tels que l'âge et les caractéristiques génétiques des animaux. A l'exception de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), on a constaté que les autres EST des animaux – telle que la tremblante – ne sont pas transmissibles à l'homme.

Le groupe a observé que, jusqu'à présent, un seul cas d'ESB survenu naturellement a été identifié parmi les petits ruminants dans le monde entier. L'avis présente également un ensemble de simulations quantifiant pour la première fois l'impact des différentes options en matière de MRS sur la diminution du risque d'une présence éventuelle de l'ESB chez les petits ruminants. Le groupe scientifique déclare qu'au cas où un petit ruminant atteint d'ESB serait introduit dans la chaîne alimentaire, la politique actuelle en matière de MRS permettrait de diviser par 10 la charge infectieuse, c'est-à-dire le niveau de l'agent de l'EST présent chez un animal infecté. Les experts émettent également l'avis que l'utilisation de la carcasse parée seule (sans la tête et la moelle épinière) permettrait une réduction plus importante du risque d'exposition à l'ESB que les mesures MRS actuelles.



En ce qui concerne la tremblante classique, le groupe conclut qu'à l'instar de l'ESB, la politique actuelle en matière de MRS permet de diviser par 10 la charge infectieuse. Le groupe scientifique souligne que toute modification apportée à la liste des MRS uniquement sur la base des éléments relatifs à l'ESB aura également une répercussion sur l'exposition de l'homme aux agents de la tremblante classique et atypique. Le groupe scientifique ajoute en outre que l'infectivité chez les chevreaux de moins de 3 mois est négligeable, même s'ils proviennent de troupeaux infectés.

S'agissant de la tremblante atypique chez les ovins et les caprins, le groupe scientifique déclare qu'étant donné qu'une certaine infectivité, même à de faibles niveaux, a pu être constatée dans d'autres tissus que ceux spécifiés dans la liste des MRS, on ne peut pas affirmer que les mesures MRS actuelles empêcheront l'introduction de la tremblante atypique dans la chaîne alimentaire.

Le groupe scientifique recommande d'améliorer la collecte des données et l'évaluation des risques dans ce domaine. Il préconise, en particulier, de mettre à jour le présent avis dès que des données issues des expériences en cours, comme celles concernant l'évolution de l'ESB chez les caprins, seront disponibles. Le groupe scientifique précise que le développement de modèles spécifiques d'évaluation pourrait améliorer la précision des estimations relatives à l'impact des politiques en matière de retrait des MRS sur la gestion des risques relatifs aux EST. ■

[En savoir plus](#)

Les prévisions de l'EFSA pour 2011

Pour l'EFSA, 2011 sera à nouveau une année chargée et productive. Comme elle l'a toujours fait par le passé, cette année encore l'Autorité soutiendra le travail des gestionnaires des risques européens grâce à des conseils scientifiques de haute qualité et ce, conformément au plan de gestion 2011 de l'Autorité. >>>



L'Autorité s'attend à fournir en 2011 environ 750 productions scientifiques et 100 publications connexes. Les deux tiers de ces travaux concernent désormais des demandes d'autorisation pour lesquelles l'EFSA évalue des produits, des substances ou des allégations réglementés dans des domaines tels que les allégations de santé, les pesticides, les additifs, les OGM ou encore les enzymes. L'EFSA continuera à développer sa stratégie scientifique afin de rassembler dans un document central et cohérent les différents éléments de sa planification scientifique.

L'EFSA a revu sa structure organisationnelle et ses processus de travail pour opérer de façon encore plus efficace. Elle optimisera sa planification stratégique et son budget, établira un système totalement intégré de gestion des performances, et apportera un service encore meilleur et plus efficace aux demandeurs d'autorisation.

Pour être en mesure de mieux faire face à sa charge de travail croissante, l'EFSA rassemblera les ressources européennes disponibles dans le domaine de l'évaluation des risques en impliquant davantage les États membres dans ses activités. Par exemple, en 2011, l'EFSA sous-traitera l'équivalent de 8,3 millions d'euros d'activités à des organisations habilitées des États membres qui l'aideront dans le cadre de ses activités de collecte des données ou d'autres travaux préparatoires. L'Autorité a aussi prévu de communiquer davantage avec les États membres sur ses projets à moyen terme afin de coordonner les travaux et d'éviter la duplication des activités. En outre, elle continuera de renforcer ses relations avec la Commission européenne, le

Parlement européen et le Conseil, et consultera les partenaires et parties intéressées sur sa nouvelle politique en matière d'indépendance.

Le dialogue actif avec les parties intéressées – y compris les demandeurs d'autorisation – continuera de constituer un engagement primordial pour l'EFSA, qu'elle démontrera par exemple dans le cadre de réunions techniques ou de discussions au sein de la plateforme consultative des parties intéressées. D'une manière générale, l'Autorité continuera d'établir des liens avec des partenaires internationaux, conformément à sa stratégie internationale définie en 2009, et en liaison avec la Commission européenne. Ainsi, l'EFSA sera mieux positionnée par rapport à son travail sur les risques émergents, elle disposera d'un accès plus large aux données disponibles et pourra bénéficier du développement partagé d'approches d'évaluation des risques.

L'Autorité mesurera l'efficacité de son plan stratégique 2009-2013 afin de déterminer si les actions qui avaient été planifiées sont en cours de progression. En 2011, le plan sera soumis à une deuxième évaluation externe. L'Autorité commencera à utiliser ses nouveaux indicateurs d'impact pour étudier l'influence de son travail sur les processus législatifs de l'UE. En outre, elle initiera la mise en œuvre d'une approche thématique de ses communications, comme indiqué dans sa stratégie de communication 2010-2013.

[En savoir plus](#)

Garantir l'excellence des décisions scientifiques à l'EFSA



L'excellence scientifique et l'indépendance sont deux principes fondamentaux de l'EFSA étroitement liés. La politique sur les déclarations d'intérêt (DoI) est l'un des piliers centraux du système à multiples facettes que l'EFSA a mis en place dans le but de préserver son indépendance. Ce système inclut en outre d'autres éléments tels que la gouvernance organisationnelle, l'examen de la qualité, la sélection des experts, la prise de décisions collégiale, les règles de procédures, les politiques de consultation et la transparence dans l'évaluation des risques.

La politique sur les déclarations d'intérêt a été adoptée par le conseil d'administration de l'EFSA en 2007 et elle sera révisée cette année comme stipulé dans le document lui-même. À la lumière des questions récentes portant sur l'indépendance de l'EFSA et, de manière plus générale, en regard des controverses globales relatives au rôle de la science dans les politiques publiques, le moment est bien choisi pour se pencher sur cette question.

Contrairement à ses homologues internationaux, le travail de l'EFSA repose en grande partie sur des compétences externes. Pour formuler ses conseils scientifiques, l'EFSA fait généralement appel à des experts issus d'universités, d'organismes de recherche ou d'agences nationales de sécurité des aliments. Par exemple, plus de la moitié des membres de ses groupes scientifiques sont issus d'agences nationales de sécurité des aliments. Et, étant donné que le modèle de financement de la recherche en Europe repose de plus en plus sur des partenariats public-privé, l'EFSA se doit d'avoir un système solide afin d'identifier et de gérer de manière proactive tout conflit d'intérêt, professionnel ou personnel, qui risquerait d'influencer l'objectivité de ses conseils scientifiques.

Afin d'évaluer l'efficacité des systèmes qu'elle a mis en place pour garantir l'indépendance de ses travaux, l'EFSA a fait effectuer deux évaluations indépendantes en 2010. La **première d'entre elles** avait pour objet d'évaluer l'efficacité de l'Autorité dans la mise en œuvre de sa politique. Une firme de consultance externe a analysé un échantillon de 180 déclarations d'intérêt sélectionnées parmi les 5000 déclarations que l'EFSA examine chaque année et elle a conclu que, dans l'ensemble, l'Autorité est efficace dans la mise en œuvre de sa politique, à l'exception de quelques problèmes mineurs de conformité. L'EFSA a également commandité un **rapport indépendant** ayant pour but de comparer ses politiques, ses structures et ses activités avec celles de dix organisations internationales similaires. Il est apparu que l'EFSA dispose de l'un des systèmes les plus avancés et les plus solides en ce qui concerne la garantie d'indépendance des conseils scientifiques.

>>>

<<<

Les conclusions et les recommandations tirées de ces deux évaluations externes, jointes à l'expérience pratique acquise grâce à la mise en application de cette politique et aux retours d'information des partenaires et des parties intéressées, ont aidé l'EFSA à rédiger un **document de réflexion** portant sur l'examen de la politique sur les déclarations d'intérêt. Le document de réflexion a été communiqué mi-mars au conseil d'administration et, plus tard, au comité scientifique, au forum consultatif et à la plateforme consultative des parties intéressées. Leur contribution sera reflétée dans le projet de politique en matière d'indépendance et de processus décisionnels scientifiques, qui a été soumis au conseil d'administration en juin. Le projet

de politique intégrera les éléments actuels des politiques, des procédures de mise en œuvre et des systèmes employés par l'Autorité pour protéger son indépendance, et sera soumis à une consultation publique en ligne sur le site de l'EFSA.

Cette politique en matière d'indépendance et processus décisionnels scientifiques contribuera à renforcer la confiance des consommateurs à l'égard du système européen de sécurité des aliments, un des éléments clés de la mission de l'EFSA. ■

[En savoir plus](#)

> L'EFSA à l'œuvre

L'EFSA explique l'utilisation de sa nouvelle base de données sur la consommation alimentaire



L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié sa première base de données exhaustive sur la consommation alimentaire, une nouvelle source d'informations sur la consommation alimentaire dans l'Union européenne, qui contient des données détaillées sur plusieurs pays de l'UE. Cette nouvelle base de données jouera un rôle clé dans l'évaluation des risques associés aux dangers potentiels des denrées alimentaires dans l'UE. Elle permettra de réaliser des estimations plus précises de l'exposition des consommateurs à ces dangers, une étape fondamentale des activités d'évaluation des risques de l'EFSA.

La base de données, développée en étroite collaboration avec les États membres de l'UE, sera également importante à l'avenir dans d'autres domaines d'activité de l'EFSA, notamment pour évaluer les apports en nutriments de la population au sein de l'UE. Cette base de données est accompagnée d'un document d'orientation expliquant comment les statistiques descriptives qu'elle contient peuvent être utilisées par les experts en matière de sécurité des aliments et de santé publique, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE.

La base de données exhaustive contient des données issues d'un total de 32 enquêtes alimentaires différentes dans 22 États membres, notamment celles réalisées grâce à une subvention de l'EFSA accordée au titre de «l'article 36» pour la collecte de données sur la consommation alimentaire des enfants.

Les statistiques descriptives de la base de données permettent d'effectuer un tri rapide en vue de détecter l'exposition chronique ou aiguë à des substances susceptibles d'être présentes dans la chaîne alimentaire. Ces statistiques seront à la disposition du public sur le site internet de l'EFSA. Dans la

base de données, les enquêtes alimentaires et les données de consommation alimentaire pour chaque pays sont réparties par catégories, notamment: par âge – des nourrissons aux adultes âgés de 75 ans et plus – par groupe de denrées alimentaires (près de 160) et par type de consommation, couvrant aussi bien la consommation normale que la consommation élevée, ce qui permettra de disposer de calculs adaptés à chaque catégorie de consommateurs. Les statistiques concernant la consommation alimentaire sont indiquées en grammes par jour, ainsi qu'en grammes par jour par kg de poids corporel.

La base de données sur la consommation alimentaire constituera également une base pour d'autres travaux, par exemple les activités liées à l'évaluation des apports en nutriments pour la population de l'UE. En effet, dans le domaine de la nutrition, l'analyse des données sur les apports alimentaires est essentielle pour contribuer à fixer des objectifs scientifiquement fondés en matière de santé publique, pour pouvoir procéder à une évaluation comparative des apports alimentaires réels par rapport aux niveaux recommandés, mais aussi pour être en mesure de suivre les évolutions au fil du temps.

Les travaux sur cette nouvelle base de données ont débuté en 2008, lorsque les États membres ont commencé à recueillir des données pour l'EFSA à partir d'enquêtes alimentaires réalisées dans leurs pays. Bien que cette base de données soit utile dans le cadre des activités d'évaluation des risques de l'EFSA, les données qu'elle contient ont été générées en utilisant des méthodologies différentes et, par conséquent, elles ne peuvent faire l'objet de comparaisons directes entre pays.

La collecte de données exactes, harmonisées et détaillées sur la consommation alimentaire au niveau européen est importante pour les travaux de l'EFSA et, à cet égard, la coopération avec les États membres de l'UE est considérée comme une priorité. L'EFSA travaille donc avec les États membres pour concevoir des enquêtes sur la consommation alimentaire qui permettront de collecter et d'analyser des données comparables dans les pays de l'UE. Cette initiative s'intitule «Au menu des Européens» (EU Menu); plusieurs études pilotes menées dans le cadre de cette initiative doivent s'achever d'ici 2012. ■

[En savoir plus](#)

L'EFSA examine deux publications relatives à la sécurité des édulcorants artificiels



Dans une déclaration publiée en février, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) conclut que les deux études récemment publiées sur la sécurité des édulcorants artificiels – à savoir une étude portant sur

le potentiel carcinogène chez la souris (Soffritti *et al.*, 2010) et une étude épidémiologique examinant l'association entre la consommation de boissons non alcoolisées contenant des édulcorants artificiels et le risque accru d'accouchement prématuré (Halldorsson *et al.*, 2010) – ne justifient pas une révision des évaluations précédentes de l'aspartame ou d'autres édulcorants actuellement autorisés dans l'Union européenne. L'EFSA a réalisé l'examen de ces études en collaboration avec l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Lors de leur séance plénière des 1^{er} et 2 mars 2011, les membres du groupe ANS (groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments) ont examiné la déclaration de l'Autorité et se sont penchés sur la nécessité éventuelle d'entreprendre des travaux additionnels en rapport avec ces études. L'EFSA continuera de suivre attentivement les publications scientifiques dans ce domaine afin d'identifier toute nouvelle preuve scientifique concernant les édulcorants qui pourrait indiquer un risque éventuel pour la santé humaine ou qui serait susceptible d'affecter, d'une manière ou d'une autre, l'évaluation de la sécurité de ces additifs alimentaires.

En réponse à une demande d'assistance technique de la Commission européenne, l'EFSA a examiné la publication de Soffritti *et al.* (2010) concernant une étude sur le potentiel carcinogène à long terme chez les souris exposées à l'édulcorant alimentaire aspartame par le biais de leur alimentation. Se fondant sur les informations disponibles dans cette publication, les scientifiques de l'EFSA ont conclu que la validité de l'étude et l'approche statistique adoptée ne pouvaient pas être évaluées et par conséquent que ses résultats ne pouvaient pas être interprétés. S'agissant de la conception de l'étude, l'EFSA a souligné que les études expérimentales réalisées sur toute la durée de vie des animaux pouvaient mener à des conclusions erronées. Par exemple, les animaux plus âgés sont davantage susceptibles de contracter une maladie, et lorsqu'une étude

du potentiel carcinogène chez la souris est poursuivie au-delà des 104 semaines recommandées, certaines modifications pathologiques liées à l'âge (comme l'apparition de tumeurs spontanées) peuvent se produire et frapper d'équivoque l'interprétation des effets associés à la substance.

L'EFSA a noté que les souris suisses (utilisées dans cette étude) sont connues pour présenter une incidence élevée de tumeurs hépatiques et pulmonaires spontanées et que l'incidence accrue des tumeurs signalées dans l'étude reste dans la fourchette de contrôle historique du laboratoire pour ces tumeurs chez ces souris. En outre, les tumeurs hépatiques chez les souris, lorsqu'elles sont induites par des substances non-génotoxiques comme l'aspartame, ne sont pas considérées par les toxicologues comme pertinentes en ce qui concerne l'évaluation des risques pour l'homme. Globalement, l'EFSA a conclu que les résultats présentés dans l'étude Soffritti *et al.* (2010) ne fournissent pas suffisamment de preuves scientifiques qui justifieraient de revoir les évaluations précédentes de l'EFSA relatives à l'aspartame qui concluaient à l'absence de potentiel génotoxique et carcinogène de l'aspartame.

L'EFSA a également examiné la publication Halldorsson *et al.* (2010) qui fait part de résultats suggérant que la consommation quotidienne de boissons non alcoolisées contenant des édulcorants artificiels peut être associée à un risque accru d'accouchement prématuré. L'EFSA a conclu qu'aucune preuve disponible dans l'étude ne permettait d'affirmer qu'il existait un lien de causalité entre la consommation de boissons non alcoolisées contenant des édulcorants artificiels et l'accouchement prématuré et que, comme l'indiquent les auteurs, des études supplémentaires seraient nécessaires pour confirmer ou pour infirmer ce lien. L'association identifiée par les auteurs a trait à des accouchements prématurés provoqués médicalement (plutôt que spontanés). Compte tenu de ce fait, l'EFSA a souligné que l'historique médical et les critères sur lesquels sont fondées les décisions médicales de provoquer l'accouchement sont des facteurs qui devraient faire l'objet d'une recherche plus approfondie. L'EFSA a recommandé que les prochaines études se penchent également sur d'autres facteurs de confusion importants tels que l'exposition à d'autres substances du régime alimentaire qui pourraient avoir un effet sur la grossesse. ■

[En savoir plus](#)

L'EFSA révisé l'évaluation de l'exposition des consommateurs aux glycosides de stéviol

L'EFSA a revu les estimations précédentes qu'elle avait réalisées sur l'exposition des consommateurs aux édulcorants glycosides de stéviol, en se basant sur les niveaux d'utilisation révisés proposés par les demandeurs d'autorisation. Plus couramment connus sous le nom de stévia, ces édulcorants sont destinés à être utilisés dans des aliments sans sucre ou à valeur énergétique réduite, par exemple certaines boissons aromatisées ou confiseries. Les nouvelles estimations de l'exposition sont légèrement inférieures à celles indiquées dans l'avis adopté par

le groupe ANS de l'EFSA en avril 2010. Il apparaît cependant que les adultes et les enfants qui consommeraient de grandes quantités d'aliments contenant ces édulcorants pourraient encore dépasser la dose journalière acceptable (DJA) établie par le groupe scientifique, si ces édulcorants étaient utilisés aux niveaux maximum proposés.

En avril 2010, l'évaluation réalisée par l'EFSA concernant la sécurité et l'exposition des consommateurs >>>

<<<

indiquait que certains adultes et enfants pourraient dépasser la DJA fixée à 4 mg par kg de poids corporel par jour (mg/kg p.c./jour) si les édulcorants étaient consommés aux niveaux maximum d'utilisation proposés par les fabricants. La Commission européenne a par conséquent demandé à l'industrie de revoir les utilisations proposées pour ces substances. Afin d'assurer que l'utilisation de ces édulcorants soit sans risque pour les consommateurs, la Commission européenne a ensuite demandé à l'EFSA de procéder à une nouvelle estimation de l'exposition sur la base des utilisations révisées proposées.

En tenant compte des utilisations révisées proposées et des niveaux d'utilisation soumis par l'industrie, l'EFSA a calculé l'exposition potentielle aux glycosides de stéviol par l'intermédiaire de différentes catégories d'aliments, notamment des boissons aromatisées non alcoolisées qui, étant donné les habitudes alimentaires, figureraient parmi les principales sources d'exposition aux glycosides de stéviol,

tant chez les adultes que chez les enfants. Pour estimer l'exposition, l'EFSA a utilisé des données issues de plusieurs bases de données sur la consommation alimentaire, notamment la base de données exhaustive sur la consommation alimentaire de l'EFSA.



Pour les grands consommateurs, les estimations révisées de l'exposition aux glycosides restent supérieures à la DJA établie de 4 mg par kg de poids corporel. Pour les enfants européens (âgés de 1 à 14 ans), l'exposition se situe entre 1,7 et 16,3 mg/kg p.c./jour et chez les adultes les estimations révisées de l'exposition s'échelonnent de 5,6 à 6,8 mg/kg p.c./jour.

Ces estimations révisées ont été publiées en janvier 2011. ■

[En savoir plus](#)

Dans quelle mesure l'EFSA est-elle préparée aux demandes urgentes de conseil scientifique ?

En janvier, l'EFSA a publié son rapport annuel sur sa préparation aux crises en 2009. Le rapport passe en revue trois éléments relatifs à la préparation de l'Autorité: le manuel d'urgence (*Emergency Manual*), les activités de formations à l'urgence conduites en 2009, et son évaluation de la réponse d'urgence. Ce rapport décrit également la réponse de l'EFSA aux demandes urgentes de conseils reçues en 2009.

L'EFSA doit être en mesure de répondre rapidement et efficacement afin de fournir une assistance scientifique et technique pour informer les gestionnaires des risques et les consommateurs de l'UE sur des sujets de haute importance, et de communiquer ses résultats, si possible avant qu'un problème ne se transforme en crise. Dans ce but, l'EFSA s'efforce d'être parfaitement préparée à répondre à des demandes de conseils urgents.

En 2009, l'EFSA a renforcé les procédures utilisées au sein de l'Autorité par son personnel en cas de demande urgente de conseil scientifique. Elle a ajouté deux niveaux d'activité pour répondre aux demandes d'avis urgent, détaillant les rôles et les responsabilités des équipes de réponse. L'EFSA a également développé d'autres outils pour faciliter la réponse aux crises, notamment des boîtes aux lettres électroniques fonctionnelles afin de conserver tous les courriels pertinents, entrants ou sortants.

Toujours en 2009, l'EFSA a organisé une formation interne et un exercice de simulation de crise impliquant des États membres

et la Commission. Ces exercices ont montré que l'EFSA a une compréhension aboutie de la préparation et de la planification des avis urgents, et qu'elle est suffisamment bien préparée pour appréhender le problème scientifique en question et pour y apporter une réponse conformément aux procédures. Il est également ressorti des exercices que l'EFSA bénéficie de la confiance et de bonnes relations avec la Commission, le forum consultatif – au sein duquel sont représentés les États membres – et son groupe de travail « Communications », et que leurs rôles respectifs sont clairement compris. Cependant, les exercices ont également révélé qu'il serait bénéfique d'améliorer la gestion interne des informations ainsi que la conservation des enregistrements lors des réponses à des demandes urgentes d'avis scientifique, en développant davantage les procédures et en formant le personnel de l'EFSA à ces problèmes.

En 2009, l'EFSA a reçu deux demandes urgentes d'avis scientifique, l'une concernant la présence d'encres d'emballage dans des céréales pour petit-déjeuner et l'autre concernant la présence de nicotine dans des champignons sauvages. Dans les deux cas, l'Autorité a pu répondre rapidement à la demande d'avis, avec une couverture régulière de ses messages par la presse et en évitant d'inquiéter inutilement le public. ■

[En savoir plus](#)

Le risque de contamination des carcasses de poulets par *Salmonella* varie en UE



En janvier, l'EFSA a publié une évaluation des facteurs associés à la contamination des carcasses de poulet par *Salmonella*. Le rapport s'appuie sur les données résultant d'une étude à l'échelle de l'UE, et montre que le risque de contamination

dépend de la méthode d'abattage et varie sensiblement d'un pays à l'autre ou d'un abattoir à l'autre au sein du même pays, même lorsque d'autres facteurs associés sont pris en compte.

L'étude sur *Salmonella* portait sur 10 035 carcasses venant de 561 abattoirs de 26 États membres de l'UE, ainsi que de Norvège et de Suisse.

L'analyse des résultats montre que le risque de contamination des carcasses par *Salmonella* augmente avec la capacité de l'abattoir et un abattage plus tardif dans la journée.

Les sérotypes de *Salmonella* varient au sein des États membres. Les plus fréquemment constatés sont *S. Infantis*, *S. Enteritidis* et *S. Typhimurium*. Aucun sérotype ne s'est avéré prédominant dans les pays étudiés. La plupart des sérotypes signalés semblent être bien établis dans le système de production de carcasses de poulets.

[En savoir plus](#)

La sensibilité du système de surveillance de l'ESB à l'examen

Le nombre de cas d'ESB classique détectés chez les bovins dans l'Union européenne n'a cessé de diminuer au cours des dernières années. En conséquence, le système de surveillance de l'ESB mis en œuvre dans les États membres de l'UE est régulièrement évalué, en vue d'éventuels assouplissements des mesures. Actuellement, les tests de détection de l'ESB sont obligatoires dans l'UE pour les bovins sains abattus âgés de plus de 30 mois et pour les animaux de groupes à risques particuliers à partir de l'âge de 24 mois. Pour un groupe de 17 États membres qui remplissent certaines conditions et qui ont suivi les conseils de l'EFSA, une dérogation a été accordée pour ne pratiquer les tests que sur les bovins de plus de 48 mois.

Dans ce contexte, le groupe scientifique de l'EFSA sur les dangers biologiques (BIOHAZ) a récemment publié une évaluation actualisée des risques liés à la révision du système de surveillance de l'ESB dans certains États membres de l'UE, faisant suite à des avis antérieurs publiés par le groupe scientifique en 2008 et 2009. La mise à jour actuelle étend l'évaluation à l'ensemble des 25 États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 et qui appliquent dès lors la législation communautaire relative à l'ESB depuis au moins 6 ans, ce qui les rend éligibles à une révision de leurs programmes de surveillance de l'ESB, conformément aux critères de la Commission européenne.

L'avis évalue à la fois l'âge des animaux détectés comme étant atteints d'ESB pour chaque année jusqu'en 2009 et le nombre de cas d'ESB dans des cohortes d'animaux nés au cours de différentes années. Afin de prévoir les effets de l'allègement des critères pour la détection de l'ESB chez les bovins, le groupe scientifique BIOHAZ a évalué, grâce à la modélisation, combien de cas d'ESB classique sont susceptibles d'être omis avec un

modèle entrant dans le cadre d'un scénario de «cas le plus défavorable» et d'un scénario «plus réaliste». Les résultats de ce modèle montrent que la probabilité de détecter de nouveaux cas dans des groupes d'âge particuliers est très faible, mais qu'il subsiste une petite probabilité de détecter des cas d'ESB classique dans certains groupes d'âge. Cette conclusion relative à la situation épidémiologique est valable pour 22 États membres parmi les 25 évalués, ce qui signifie qu'un régime de dépistage similaire pourrait s'appliquer dans tous les États membres à part la République tchèque, la Pologne et la Slovaquie. Pour ces 3 pays, les analyses préliminaires des données ont en effet donné des résultats peu concluants et le modèle n'a pas pu être appliqué. Pour ces pays, la Commission européenne a déjà demandé à l'EFSA d'actualiser son évaluation sur la base de données supplémentaires de surveillance de l'ESB. Cette mise à jour a été fournie dans le courant du premier semestre de 2011.

De façon générale, le groupe scientifique BIOHAZ a recommandé de procéder à une nouvelle évaluation exhaustive de la sensibilité des systèmes de surveillance actuels ou de nouveaux systèmes prévus dans l'UE pour détecter la résurgence de cas d'ESB classique, la prévalence d'ESB atypique ou l'émergence d'une nouvelle EST chez les bovins. Si les tests de détection de l'ESB chez les bovins sains abattus devaient être réduits ou arrêtés, le groupe scientifique a par ailleurs recommandé qu'une attention particulière soit accordée à l'introduction possible d'animaux appartenant à des groupes à risques d'ESB dans la population d'animaux non testés.

[En savoir plus](#)

Rapport 2009 de l'EFSA et de l'ECDC sur les zoonoses et les épidémies d'origine alimentaire en UE

En mars, l'EFSA et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont publié leur rapport annuel 2009 sur les zoonoses et les épidémies d'origine alimentaire. Il présente les zoonoses partagées dans la nature par l'homme et d'autres animaux, ainsi que les épidémies résultant de la consommation d'aliments contaminés. Le rapport montre que le nombre de cas humains de *Salmonella*, l'une des infections zoonotiques les plus souvent signalées a diminué de 17% en 2009 par rapport à 2008 (108 614 cas contre 131 468), ce qui reflète une tendance générale en UE ces cinq dernières années.

Le rapport indique que les objectifs de réduction établis par la Commission européenne pour réduire la propagation de *Salmonella* chez les volailles, dans les œufs et la viande de poulet constituent probablement les raisons principales de la réduction du nombre de cas humains.

Par contre, les cas impliquant *Campylobacter* et *Listeria* ont légèrement augmenté (respectivement de 4% pour 198 252 cas et de 19% pour 1 645 cas).

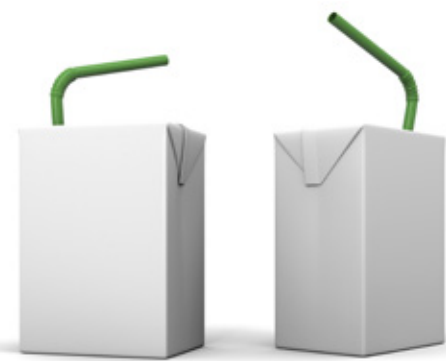
Le rapport présente également les épidémies d'origine alimentaire. Au total, 5 550 ont été enregistrées en 2009, touchant près de 49 000 personnes et causant 46 décès. La plupart des épidémies ont pour cause la *Salmonella* (31%) puis des virus (18%) et enfin des toxines bactériennes (10%). Le plus souvent, les aliments incriminés étaient les œufs ou des produits à base d'œuf, les buffets et les repas mixés, le porc et les produits dérivés.

Le rapport, qui couvre 14 infections zoonotiques, fournit aussi des données sur d'autres zoonoses comme la brucellose, la tuberculose et la rage bovine, ainsi que la trichinose et l'échinococcose, deux zoonoses parasitaires.

Le rapport complet comportant les données par pays et les annexes est disponible sur le site de l'EFSA et celui de l'ECDC. ■

[En savoir plus](#)

Atelier des parties intéressées sur les matériaux non plastiques en contact avec les aliments



L'atelier sur l'évaluation des risques relatifs aux matériaux non plastiques en contact avec les aliments s'est tenu les 9 et 10 mars 2011 à Milan, en Italie.

Cet atelier représentait une étape importante avant la finalisation d'un rapport sur le sujet, rédigé par le groupe de travail de coopération scientifique de l'EFSA et dont la publication est prévue pour 2011.

Les participants ont été invités à donner leur avis sur :

- l'avancement des travaux;
- le récapitulatif des évaluations de substances;
- les principes de définition de priorité des évaluations.

Ils ont également pu présenter leurs propres approches d'évaluation des risques dans la perspective d'actions à prendre dans ce domaine.

Parmi les participants figuraient des intervenants de différentes organisations de l'industrie qui représentaient les producteurs de divers matériaux non plastiques en contact avec les aliments (revêtements, encres, papier et carton, caoutchouc, silicones, adhésifs, résines échangeuses d'ions, bois, liège), ainsi que des industries alimentaires.

Le groupe de travail sur les matériaux non plastiques en contact avec les aliments a été créé en février 2010 dans le but d'éviter les crises au cours desquelles l'EFSA doit fournir des conseils urgents sur la sécurité des aliments en contact direct ou indirect avec ces matériaux non plastiques. Ces crises résultent principalement d'un manque de coordination dans les approches d'évaluation des risques et de l'absence de législation spécifique en UE, aussi la mission du groupe de travail visait à :

- collecter et analyser les informations disponibles dans les États membres de l'UE sur la sécurité des substances utilisées dans la fabrication de matériaux non plastiques en contact avec les aliments;
- établir les principes de définition des priorités pour des évaluations complémentaires;
- suggérer des actions complémentaires. ■

Échange de vues entre l'EFSA et l'industrie sur les allégations de santé relatives aux fonctions intestinale et immunitaire

Près de 200 représentants issus de l'industrie de l'alimentation et des boissons, du monde universitaire, des États membres et de la Commission européenne ont participé à une réunion à Amsterdam afin de discuter avec les experts de l'EFSA des exigences scientifiques requises en matière d'allégations de santé relatives aux fonctions intestinale et immunitaire. Les participants ont examiné et clarifié deux questions principales: quels sont les effets allégués pouvant être considérés comme bénéfiques pour la santé humaine, et quelles études ou mesures de résultat sont appropriées pour établir le bien-fondé des allégations de santé. La retransmission de la réunion a également été suivie en direct par plus de 2 500 personnes.

Dans le domaine des allégations de santé relatives aux fonctions intestinale et immunitaire, la réunion a permis aux experts de l'EFSA d'expliquer plus en détail l'approche générale utilisée pour évaluer les allégations et elle leur a donné l'opportunité de clarifier certaines questions soulevées au cours de la consultation publique organisée à ce sujet et lors de la réunion elle-même. Les discussions ont révélé que de nombreux points de vue étaient partagés à la fois par les participants et par les experts de l'EFSA concernant, par exemple, la manière d'établir le bien-fondé des effets bénéfiques en relation avec la fonction intestinale, tels que la régularité ou la protection contre les infections intestinales. Dans d'autres domaines, tels que les allégations relatives à l'immunité et les allégations concernant les effets sur la santé des bactéries intestinales, la réunion a permis un échange de points de vue sur la façon de démontrer les bénéfices pour la santé.

Le professeur Albert Flynn, président du groupe scientifique de l'EFSA sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies (NDA), a clos la réunion par la déclaration suivante: « *Nous avons entendu aujourd'hui les difficultés précises que rencontrent les demandeurs lors de la préparation des demandes d'autorisation concernant les allégations de santé. Cette réunion a été très utile dans la mesure où elle va nous permettre d'élaborer un document d'orientation plus détaillé.* »

Le Dr Juliane Kleiner, coordinatrice de l'unité NDA de l'EFSA, a conclu son intervention en annonçant que, début 2011, l'EFSA mettrait à jour son document d'orientation relatif aux exigences scientifiques en matière d'allégations de santé relatives aux fonctions intestinale et immunitaire, en tenant compte des discussions qui se sont tenues lors de la réunion d'Amsterdam ainsi que de tous les commentaires reçus depuis septembre



2010, date du lancement de la consultation publique en ligne organisée en préparation de cette réunion. Un rapport détaillé de la réunion sera également disponible sur le site internet de l'EFSA dans les prochains mois.

Cette réunion, tout comme la consultation en ligne, fait partie de l'engagement de l'EFSA à poursuivre le dialogue avec les parties intéressées en vue d'expliquer plus en détail comment elle mène ses travaux et fournir aux demandeurs des éléments d'orientation supplémentaires concernant la préparation des demandes d'allégations de santé dans certains domaines. L'EFSA organisera au cours des premiers mois de 2011 trois autres consultations publiques sur les allégations de santé. Celles-ci auront pour objet:

- Les mesures de l'appétit, le contrôle du poids et les concentrations de glucose dans le sang;
- la protection contre les lésions oxydatives, la santé cardiovasculaire;
- la santé buccale, articulaire et osseuse.

[En savoir plus](#)

> Publications

Programme de travail de l'EFSA pour 2011

L'EFSA a publié son programme de travail 2011, présentant ses activités pour l'année à venir. 2011 sera à nouveau une année chargée et productive, avec un total d'environ 900 productions scientifiques et publications connexes prévues. Les deux tiers de ces activités concerneront l'évaluation de produits, substances ou allégations réglementés, un domaine auquel

l'EFSA consacre de plus en plus de ressources.

En 2011, l'EFSA reverra sa structure organisationnelle et ses processus de travail.

>>>



<<<

De cette façon, l'Autorité optimisera sa planification stratégique et son budget; établira un système totalement intégré de gestion des performances et apportera aux demandeurs d'autorisation un service meilleur et plus efficace.

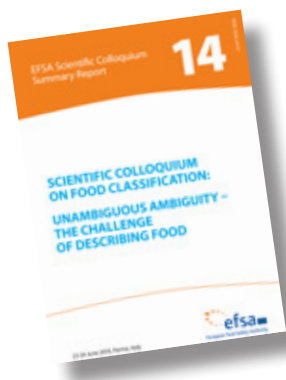
L'EFSA contribuera à regrouper les ressources européennes dans le domaine de l'évaluation des risques en impliquant davantage les États membres dans ses activités. Elle continuera de renforcer ses relations avec la Commission européenne, le

Parlement européen et le Conseil, ainsi que le dialogue avec les parties intéressées.

L'EFSA mettra également en œuvre les actions résultant de sa stratégie de communication 2010-2013. L'approche globale sera plus thématique, démontrant et illustrant l'impact des travaux de l'EFSA. ■

[En savoir plus](#)

De la difficulté de décrire les aliments: le rapport du colloque scientifique est disponible



Les nouveaux rapports du colloque scientifique de l'EFSA ont été publiés. Ils restituent les débats entre les experts européens et internationaux sur des problèmes importants liés au développement d'un système harmonisé de description et de classification des aliments.

Les scientifiques de l'EFSA ont organisé ce colloque pour ouvrir le débat scientifique sur les

besoins d'un tel système de description et de classification des aliments, en s'appuyant sur les enseignements qui peuvent être tirés des systèmes en place. Une attention particulière a été accordée aux diverses approches adoptées pour la classification

des aliments et à la diversité des besoins existant dans les différents domaines associés à la sécurité des aliments.

L'EFSA joue un rôle important dans la promotion et la coordination du développement de méthodologies harmonisées en matière d'évaluation des risques. L'étude de l'exposition constitue un aspect essentiel de l'évaluation des risques, et la qualité des données disponibles sur la consommation alimentaire et les niveaux d'occurrence peut avoir un impact majeur sur les résultats de l'évaluation.

La mise en place d'un système commun de description et de classification des aliments améliorerait la cohérence et la fiabilité des évaluations de l'exposition effectuées par l'EFSA, ses divers groupes scientifiques et d'autres experts en Europe. ■

[En savoir plus](#)

Compilation des productions scientifiques de l'EFSA en 2010

L'EFSA a compilé dans un DVD simple d'accès les productions scientifiques de son comité scientifique et de ses groupes et unités scientifiques en 2010.

Les utilisateurs auront facilement et rapidement accès aux documents grâce à ce DVD qui regroupe notamment des avis scientifiques, des documents d'orientation, des déclarations, des conclusions sur les pesticides ou des avis motivés, ainsi que des rapports scientifiques et techniques de l'EFSA. Pour

plus de clarté, les résultats sont aussi classés selon qu'ils aient été produits par le comité scientifique ou un groupe ou unité scientifique. ■



[En savoir plus](#)

> Appels

Demande de données scientifiques concernant les opiacés dans les graines de pavot

L'EFSA a lancé une demande de données scientifiques concernant la quantité d'alcaloïdes opiacés dans les graines de pavot utilisées pour l'alimentation et les boissons. Ces données l'aideront à déterminer l'ampleur de l'exposition des Européens à ces substances. L'Autorité pourra alors évaluer les risques pesant sur la santé humaine.

Les alcaloïdes opiacés sont des composés chimiques présents naturellement dans le pavot somnifère, une plante médicinale

traditionnelle. Ils sont extraits de l'opium, obtenu par dessiccation du suc laiteux provenant des capsules immatures de la plante. La morphine et la codéine sont deux alcaloïdes opiacés bien connus.

Les graines de pavot sont utilisées dans certains aliments, en boulangerie et pâtisserie notamment, comme ingrédient de plats composés ou en saupoudrage sur certains aliments. Elles servent également à préparer des boissons >>>

<<<

chaudes, et leur teneur élevée en lipides conduit à en extraire une huile comestible.

Bien que les alcaloïdes soient présents dans les graines de pavot en très faibles quantités, des études sur les alcaloïdes dans les graines de pavot comestibles ont révélé que les niveaux variaient notablement et avaient augmenté ces dernières années. La variété de pavot, la contamination par le suc laiteux lors de la récolte et de l'origine géographique de la plante, tous ces facteurs peuvent influencer les niveaux détectés dans les graines de pavots.

La consommation d'aliments contenant des graines de pavot peut avoir des effets néfastes sur la santé, comme une conscience amoindrie et des troubles respiratoires ou cardiovasculaires. En conséquence, la Commission européenne a demandé à l'EFSA d'évaluer la nécessité de développer des dispositions réglementaires relatives à la présence d'alcaloïdes opiacés dans les aliments. Ceci a conduit à cet appel de données concernant une gamme d'alcaloïdes, qui est à présent clôturé. ■

[En savoir plus](#)

Rapport sur l'appel de données de l'EFSA sur les substances perfluoroalkylées dans les aliments



L'EFSA a publié un rapport concernant les résultats intermédiaires de son appel de données relatif aux substances perfluoroalkylées. Cette demande suit une recommandation de la Commission aux États membres relative à la surveillance des substances perfluoroalkylées dans les denrées alimentaires. La recommandation de la Commission fait suite à un avis émis en 2008 par le groupe scientifique de l'EFSA sur les contaminants de la chaîne alimentaire concernant certaines substances perfluoroalkylées.

Les substances perfluoroalkylées sont largement utilisées à des fins industrielles et dans des produits de consommation: revêtements résistants aux tâches pour les tissus, revêtements résistants à l'huile pour les produits à base de papier autorisés pour un contact alimentaire, mousses anti-incendie, encaustiques pour les sols et insecticides. Elles ont été retrouvées en grande quantité dans l'environnement, chez les poissons, les oiseaux et les mammifères.

Dans son avis scientifique de 2008, l'EFSA recommande de recueillir davantage de données sur la quantité de ces substances dans les denrées alimentaires et l'exposition chez l'homme, particulièrement en vue de surveiller les tendances de l'exposition. Les données ont été analysées et synthétisées par l'EFSA dans un rapport intermédiaire publié en février 2011. D'après les données obtenues auprès de sept États membres pour la période 2000-2009, on trouve les taux les plus élevés de substances perfluoroalkylées dans le gibier, le poisson et les fruits de mer.

Un rapport final intégrant les données reçues jusqu'en janvier 2012 sera rendu disponible en mai 2012. ■

[En savoir plus](#)

> Consultations

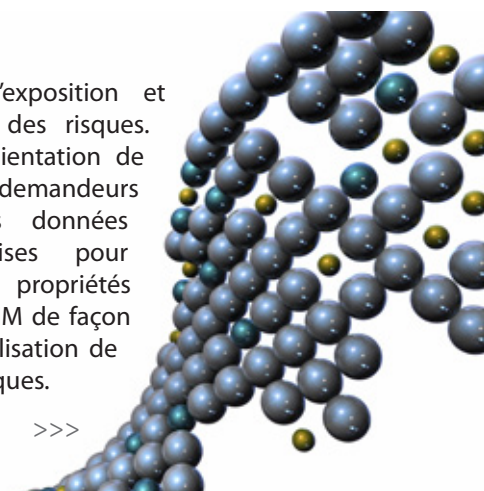
L'EFSA organise une consultation publique sur son projet d'orientation relatif aux nanomatériaux manufacturés dans l'alimentation humaine et animale

En janvier 2011, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a organisé une consultation publique sur son projet de document d'orientation relatif à l'utilisation des ENM (ENM – *engineered nanomaterials*) dans l'alimentation humaine et animale.

Ce document d'orientation, préparé par le comité scientifique en réponse à une demande de la Commission européenne, met en exergue le fait que, dans ce domaine scientifique en constante évolution, il demeure essentiel de caractériser les ENM de façon adéquate, selon les pratiques traditionnelles d'évaluation des risques ; à savoir procéder d'abord à l'identification et à la caractérisation des dangers suivies par

l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques. Le document d'orientation de l'EFSA précise aux demandeurs d'autorisation les données qui sont requises pour comprendre les propriétés spécifiques de l'ENM de façon à permettre la réalisation de l'évaluation des risques.

>>>



<<<

Ce document d'orientation préliminaire reconnaît également certaines incertitudes relatives aux méthodologies d'essai et à la disponibilité des données et il contient des recommandations sur la manière dont les évaluations des risques devraient refléter ces incertitudes.

Commentant le lancement de la consultation publique, le professeur Vittorio Silano, président du comité scientifique de l'EFSA, a déclaré: « Sur la base des avis scientifiques précédents de l'EFSA en matière de nanotechnologies, nous sommes désormais en mesure de proposer des conseils pratiques concernant le processus d'évaluation des risques. Dans ce domaine scientifique particulier, l'EFSA reconnaît qu'il est important de développer des méthodologies d'évaluation des risques, de façon à promouvoir l'innovation tout en garantissant la sécurité de l'alimentation humaine et animale. C'est la première fois que l'on développe un

document d'orientation sur l'évaluation des risques associés aux nanotechnologies pour la chaîne alimentaire, d'où l'importance pour l'EFSA de cette consultation publique. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner les contributions que nous recevrons. »

Les commentaires sur ce projet d'avis pouvaient être communiqués à l'EFSA jusqu'au 25 février 2011. Parallèlement à la consultation publique, l'EFSA a rencontré des représentants des États membres pour débattre de ce projet de document d'orientation.

Le document d'orientation final a été adopté et publié par le comité scientifique de l'EFSA qui a pris en considération les commentaires reçus lors de la consultation publique. ■

[En savoir plus](#)

L'EFSA sollicite des avis sur son document d'orientation actualisé sur l'évaluation des risques associés aux MGM



Le groupe scientifique de l'EFSA sur les organismes génétiquement modifiés (groupe GMO) a lancé une consultation publique sur la mise à jour de son document d'orientation relatif à l'évaluation des risques associés aux microorganismes génétiquement modifiés (MGM) ainsi que de leurs produits dérivés destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Cette mise à jour s'adresse à tous ceux qui sont légalement tenus de préparer et de soumettre des demandes d'autorisation concernant les microorganismes génétiquement modifiés ainsi que les produits dérivés destinés à l'alimentation humaine ou animale qu'ils souhaitent commercialiser. Le document d'orientation couvre les produits qui consistent en des microorganismes génétiquement modifiés, qui en contiennent ou qui en sont dérivés. Elle couvre également des substances comme les additifs, les vitamines et les enzymes produites par des MGM.

Le document d'orientation, qui a été soumis à une consultation publique, est une mise à jour d'un document précédent de 2006. Il décrit les étapes à suivre et les questions à prendre en considération lors de la conduite d'une caractérisation complète des risques. Il éclaire certains points et en approfondit d'autres, en s'appuyant sur l'expérience acquise et les retours d'information reçus depuis la mise à disposition du document de 2006. La consultation est à présent clôturée. ■

[En savoir plus](#)

> Contrats et subventions scientifiques

Rapports externes publiés

Development of harmonised survey methods for food-borne pathogens in foodstuffs in the European Union

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/83e.htm>

Statistical modelling of usual intake

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/86e.htm>

Customization of MedISys for the monitoring of food and feed hazards

<http://www.efsa.europa.eu/en/supporting/pub/140e.htm>

Mandats acceptés : janvier 2011 – avril 2011

Des informations sur toutes les autres demandes en cours sont disponibles dans le [registre des demandes](#) de l'EFSA.

Méthodologies d'évaluation (AMU)

Support to NDA draft opinion on Art. 13(1) health claims related to *Bifidobacterium longum* BB536 and resistance to cedar pollen allergens (ID 3006)

Deadline: 01-Feb-11 Mandate number: M-2008-1061

Support to the NDA draft opinion on the substantiation of a health claim related to *Lactobacillus GG* and "defence against intestinal pathogens" pursuant to Article 13(5) of Regulation (EC) No 1924/2006

Deadline: 31-May-11 Mandate number: M-2010-0327

Request for a scientific opinion and technical assistance on the public health hazards to be covered by inspection of meat-SWINE

Deadline: 30-Apr-11 Mandate number: M-2010-0232

Request for scientific and technical assistance from EFSA in relation to the (i) potential association of artificially sweetened soft drinks with an increased risk of preterm delivery; (ii) Potential carcinogenicity of Aspartame

Deadline: 21-Feb-11 Mandate number: M-2011-0024

4080 - Melatonin (including from plant sources e.g. Graminaceae, such as *Festuca arundinacea*) - Sleep patterns

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2008-1061

The use of raw moments compared to Monte Carlo simulation approach in a QMRA model on *Campylobacter* in broiler meat

Deadline: 10-Mar-11 Mandate number: M-2008-0452

Support to NDA opinion on dietary reference values for protein intake

Deadline: 31-Mar-12 Mandate number: M-2005-0015

Additifs alimentaires et sources de nutriments (ANS)

Statement on two recent scientific articles on the safety of artificial sweeteners

Deadline: 28-Feb-11 Mandate number: M-2011-0028

Request for scientific and technical assistance from EFSA in relation to the (i) potential association of artificially sweetened soft drinks with an increased risk of preterm delivery; (ii) Potential carcinogenicity of Aspartame

Deadline: 08-Apr-11 Mandate number: M-2011-0024

Request for an evaluation on a revised exposure assessment of Southampton colours provided by Unesda

Deadline: 31-Mar-11 Mandate number: M-2011-0007

Request for an evaluation of a new study related to the bioavailability of aluminium in food

Deadline: 30-Apr-11 Mandate number: M-2011-0011

Mandate proposed to EFSA by the ANS Panel for a self-tasking safety assessment as a food additive of lutein preparations other than lutein with high concentrations of total saponified carotenoids at levels of at least 80 %

Deadline: 30-Apr-11 Mandate number: M-2010-0525

Request for EFSA to provide a scientific opinion, based on its consideration of the safety and bioavailability of chromium (III) lactate trihydrate as a source of chromium (III) added for nutritional purposes to foodstuffs

Deadline: 31-Dec-12 Mandate number: M-2011-0012

Request for EFSA to provide a scientific opinion, based on its consideration of the safety and bioavailability of iodized ethyl esters of poppy seed oil as a source of iodine added for nutritional purposes to foodstuffs

Deadline: Additional data request Mandate number: M-2011-0012

Request for self-task mandate on the Soffritti et al. 2010 and Halldorson et al. 2010 publications

Deadline: 31-Dec-11 Mandate number: M-2011-0079

Request for a revised exposure assessment of ethyl lauroyl arginate as a food additive

Deadline: 31-Dec-11 Mandate number: M-2010-0289

Request for EFSA to revise the scientific risk assessment on a food additive: Calcium liginosulfonate (40-65) after the submission of additional information

Deadline: 30-Nov-11 Mandate number: M-2011-0093

Dangers biologiques (BIOHAZ)**Scientific Opinion on a summary of scientific studies undertaken by the UK Food Standards Agency to support a proposed production method for smoked 'skin-on' sheep meat**

Deadline: 30-Apr-11 Mandate number: M-2010-0413

Internal Mandate proposed by EFSA to the BIOHAZ and CEF Units for the preparation of an EFSA statement summarising the conclusions and recommendations from the two opinions on irradiation of food adopted by the BIOHAZ and CEF Panels

Deadline: 31-Mar-11 Mandate number: M-2011-0005

Request for a scientific opinion concerning hatchery waste as animal by-products

Deadline: 31-Jul-11 Mandate number: M-2010-0524

Self-tasking mandate for a scientific opinion on the maintenance of the list of QPS recommended biological agents intentionally added to food or feed as notified to EFSA (2011 update)

Deadline: 31-Dec-11 Mandate number: M-2011-0030

Assessment of epidemiological data in relation to the health hazards with regard to the presence of parasites in wild caught fish from certain fishing grounds in the Baltic Sea

Deadline: 31-Jul-11 Mandate number: M-2011-0003

EFSA approaches to risk assessment in the area of antimicrobial resistance, with an emphasis in commensal microorganisms

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2011-0032

Evaluation of the efficacy of lactic acid for the removal of microbial surface contamination of beef carcasses, cuts and trimmings

Deadline: 31-Jul-11 Mandate number: M-2011-0010

Request to reassess the BSE epidemiological situation as regards to Czech Republic, Slovakia and Poland. Opinion on a second update on the risk for human and animal health related to the revision of the BSE monitoring regime in some Member States.

Mandate number: M-2011-0055

Matériaux en contact avec les aliments, enzymes, arômes (CEF)**Recycling processes**

Deadline: 30-Sep-11 Mandate number: M-2010-0527
 Deadline: 01-Oct-11 Mandate number: M-2010-0397,
 M-2011-0052
 Deadline: 20-Oct-11 Mandate number: M-2010-0236,
 M-2010-0273
 Deadline: 31-Dec-13 Mandate number: M-2009-0172,
 M-2009-0210,
 M-2010-0004,
 M-2010-0017,
 M-2010-0070,
 M-2010-0074
 Mandate number: M-2009-0261

Re-evaluation Zesti smoke Code 10

Deadline: 31-Jul-11 Mandate number: M-2010-0503

80350 - poly(12-hydroxystearic acid)-polyethyleneimine copolymer (extension of application)

Deadline: 05-Jul-11 Mandate number: M-2010-0436

Internal Mandate proposed by EFSA to the BIOHAZ and CEF Units for the preparation of an EFSA statement summarising the conclusions and recommendations from the two opinions on irradiation of food adopted by the BIOHAZ and CEF Panels

Deadline: 31-Mar-11 Mandate number: M-2011-0005

71955 - Perfluoro[(2-ethoxy-ethoxy)acetic acid], ammonium salt

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 03-Aug-11 | Mandate number: | M-2010-0213 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

[4-(2-methylbutan-2-yl)phenyl]x [2,4-bis(2-methylbutan-2-yl)phenyl]3-x phosphite (x = 0, 1, 2, 3)

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 10-Aug-11 | Mandate number: | M-2010-0172 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

49840 - Dioctadecyl disulfide

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 22-Nov-11 | Mandate number: | M-2011-0033 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

65841-Polyaddition product of glycidyl methacrylate with acrylic acid and/or methacrylic acid, esters with alcohols (C1-C4) aliphatic, monohydroxy, saturated

| | | | |
|-----------|-------------------------|-----------------|-------------|
| Deadline: | Additional data request | Mandate number: | M-2006-0160 |
|-----------|-------------------------|-----------------|-------------|

Evaluation of the efficacy of lactic acid for the removal of microbial surface contamination of beef carcasses, cuts and trimmings

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 31-Jul-11 | Mandate number: | M-2011-0010 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

15180 - 3,4-diacetoxy-1-butene

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 20-Oct-11 | Mandate number: | M-2010-0364 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Request for a re-evaluation of the smoke flavouring primary product - Fumokomp

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 31-Jul-11 | Mandate number: | M-2011-0018 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM)**Request for a scientific opinion on summary of scientific studies undertaken by the UK Food Standards Agency to support a proposed production method for the smoked 'skin-on' sheep meat**

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 31-May-11 | Mandate number: | M-2010-0413 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Procurement on toxicokinetics, toxicity and allergenicity data on substances to be evaluated as acceptable previous cargoes for edible fats and oils

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 01-May-12 | Mandate number: | M-2011-0039 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Procurement on the reactivity of substances in contact with edible fats and oils, to be evaluated as acceptable previous cargoes for edible fats and oils

| | |
|-----------------|-------------|
| Mandate number: | M-2011-0038 |
|-----------------|-------------|

Request for an EFSA opinion on the methodological principles and scientific methods to be taken into account when establishing reference points for action

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 30-Jun-12 | Mandate number: | M-2011-0060 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Collecte des données et exposition (DATEX)**Revised exposure assessment on steviol glycosides**

| | |
|-----------------|-------------|
| Mandate number: | M-2010-0414 |
|-----------------|-------------|

Dietary exposure assessment of smoke flavourings primary products Zesti Smoke Code 10

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 06-May-11 | Mandate number: | M-2010-0503 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Dietary exposure assessment of smoke flavourings Fumokomp

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 06-May-11 | Mandate number: | M-2011-0018 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Exposure assessment to N-acetyl-aspartate

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 15-Mar-11 | Mandate number: | M-2007-0072 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Revision on food contact material guidelines – exposure model

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 28-Apr-11 | Mandate number: | M-2011-0037 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Request for an EFSA opinion on the risks for animal and public health related to the presence of Alternaria toxins in feed and food. (This assistance on exposure is to complement the previous assistance in occurrence of Alternaria toxins EFSA-Q-2011-00115)

| | | | |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|
| Deadline: | 31-Oct-11 | Mandate number: | M-2010-0280 |
|-----------|-----------|-----------------|-------------|

Comité scientifique et forum consultatif (SC&AF)**Public consultation on: Guidance on risk assessment concerning potential risks arising from applications of nanoscience and nanotechnologies to food and feed**

Deadline: 06-Apr-11 Mandate number: M-2009-0316

Public consultation on: draft opinion Genotoxicity Testing Strategies

Deadline: 30-Sep-11 Mandate number: M-2011-0140

Zoonoses (Collecte des données)**Assistance to AHAW panel on Arthropod vector distribution data collections**

Deadline: 30-Jun-11 Mandate number: M-2009-0124

Revision of zoonoses web reporting application for 2011 and 2012 and running the zoonoses support helpdesk

Mandate number: M-2011-0043

Request for scientific assistance on data validation and analysis related to the EU coordinated monitoring programme on the prevalence of *Listeria monocytogenes* in certain ready-to-eat foods - report A

Deadline: 31-Jan-13 Mandate number: M-2011-0054

Request for scientific assistance on data validation and analysis related to the EU coordinated monitoring programme on the prevalence of *Listeria monocytogenes* in certain ready-to-eat foods - report B

Deadline: 31-Dec-13 Mandate number: M-2011-0054

Revision of the manuals to guide the reporting of zoonoses, zoonotic agents, antimicrobial resistance and food-borne outbreaks in the EU for the data from the year 2010

Deadline: 30-Apr-11 Mandate number: M-2011-0064

Working Group on use of XML and Excel files for the provision of aggregated and sample-based data to the Zoonoses system

Deadline: 31-Jan-12 Mandate number: M-2011-0067

Bluetongue monitoring and surveillance – advising on expected prevalence and geographical unit for different epidemiological situations

Deadline: 31-May-11 Mandate number: M-2010-0432

Internal mandate proposed by EFSA to the Unit on Zoonoses Data Collection for issuing a European Union Summary Report on antimicrobial resistance in zoonotic agents in 2010

Deadline: 28-Feb-12 Mandate number: M-2011-0148

> Avis et autres documents**Liste des avis adoptés et autres documents par unité : janvier 2011 – avril 2011**

Clause de non-responsabilité: ceci n'est pas la liste complète des avis de l'EFSA mais uniquement la liste de ceux considérés comme pertinents pour le présent bulletin d'information.

Méthodologies d'évaluation (AMU)**JECFA opinion on cadmium**Adopted on: 07-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2010-01135
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2006.htm>**Additifs alimentaires et sources de nutriments (ANS)****Request for a revised exposure assessment of steviol glycosides as a food additive**Adopted on: 13-Jan-11 Question number: EFSA-Q-2010-01214
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1972.htm>

Re-evaluation of food colours

Adopted on: 03-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2008-240,
 EFSA-Q-2008-239,
 EFSA-Q-2008-238,
 EFSA-Q-2008-237
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2004.htm>

Statement on two recent scientific articles on the safety of artificial sweeteners

Adopted on: 03-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2011-00068
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1996.htm>

Request for scientific and technical assistance from EFSA in relation to the (i) potential association of artificially sweetened soft drinks with an increased risk of preterm delivery; (ii) Potential carcinogenicity of Aspartame

Adopted on: 25-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2011-00064
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2089.htm>

Request for EFSA to perform a scientific risk assessment on food additive: glycerol esters of tall oil rosin

Adopted on: 12-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2009-00880
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2141.htm>

Mandate proposed to EFSA by the ANS Panel for a self-tasking safety assessment as a food additive of lutein preparations other than lutein with high concentrations of total saponified carotenoids at levels of at least 80 %.

Adopted on: 13-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2010-01491
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2144.htm>

Dangers biologiques (BIOHAZ)**Request for an opinion on the capacity of oleochemical processes to inactivate possible risks linked to transmissible spongiform encephalopathies in animal by-products not intended for human consumption**

Adopted on: 20-Jan-11 Question number: EFSA-Q-2010-00969
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1976.htm>

Review of the BSE-related risk in bovine intestines

Adopted on: 10-Mar-11 Question number: EFSA-Q-2010-01094
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2104.htm>

Campylobacter in broiler meat production: control options and performance objectives and/or targets at different stages of the food chain

Adopted on: 10-Mar-11 Question number: EFSA-Q-2009-00233

Quantitative estimation of the public health impact of setting a new target for the reduction of *Salmonella* in broilers

Adopted on: 10-Mar-11 Question number: EFSA-Q-2008-293

Internal Mandate proposed by EFSA to the BIOHAZ and CEF Units for the preparation of an EFSA statement summarising the conclusions and recommendations from the two opinions on irradiation of food adopted by the BIOHAZ and CEF Panels

Adopted on: 29-Mar-11 Question number: EFSA-Q-2011-00015
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2107.htm>

Request to reassess the BSE epidemiological situation as regards to Czech Republic, Slovakia and Poland. Opinion on a second update on the risk for human and animal health related to the revision of the BSE monitoring regime in some Members States

Adopted on: 13-Apr-11 Question number: EFSA-Q-2011-00138

Matériaux en contact avec les aliments, enzymes, arômes (CEF)**List Representative Substances for toxicity Testing "Footnote 10 substances"**

Adopted on: 02-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2010-01492
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1985.htm>

47060 - Request for evaluation of Additive Benzenepropanoic acid, 3,-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C13-15 branched abd linear alkyl esters (Anox 1315) CAS NR 171090-93-0 for food contact applications

Adopted on: 03-Feb-11 Question number: EFSA-Q-2010-00934
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1998.htm>

93460 - titanium dioxide, reacted with octyltriethoxysilane

Adopted on: **03-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00917**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2003.htm>

Trilobatin

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00567**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1065.htm>

25885 - Trimethyl trimellitate

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00838**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1997.htm>

86437 - Silver Zeolite A (Silver zinc sodium ammonium alumino silicate)

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00708**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1999.htm>

22931-(perfluorobutyl)ethylene (PFBE)

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01039**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2000.htm>

38885-2,4-Bis(2,4-dimethylphenyl)-6-(2-hydroxy-4-n-octyloxyphenyl)-1,3,5-triazine

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00768**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2001.htm>

15260-1,10-Diaminodecan

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00674**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2002.htm>

FGE.209 - Genotoxicity of 2,6,6-trimethylcyclohexa-1,3-diene-1-carbaldehyde [FL-no: 05.104] from FGE.19 subgroup 2.3 (only one substance)

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01249**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1992.htm>

FGE.211: Consideration of genotoxicity data on four alpha,beta-unsaturated aldehydes from chemical subgroup 2.5 of FGE.19

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01250**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1993.htm>

FGE.303: Splianthol

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01502**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1995.htm>

FGE.308: Sucrose octaacetate (FL 16.081)

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01505**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2014.htm>

FGE.308: Glucose pentacetate (FL 09.258)

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01504**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2014.htm>

FGE.08rev3: Fl-no: 16.114

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00040**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1988.htm>

FGE.08rev3: Fl-no: 15.134

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00039**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1988.htm>

FGE.08rev3 Aliphatic and alicyclic mono-, di-, tri-, and polysulphides with or without additional oxygenated functional groups

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00038**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1988.htm>

2-Pentyl-4-propyl-1,3-oxathiane

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00577**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1988.htm>

2,5 Dihydroxy-1,4-Dithiane

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00576**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1988.htm>

FGE.22rev1 Phenol derivatives containing ring-alkyl, ring-alkoxy, and side-chains with an oxygenated functional group from chemical group 25

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00045**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1990.htm>

Nibovan [FL-no:09.134]

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00575**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1990.htm>

Dihydrogalangal acetate [FL-no:09.946]

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00574**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1990.htm>

Guaiacol Isobutyrate [FL-no:09.945]

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00573**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1990.htm>

Guaiacol Butyrate [FL-no:09.944]

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00572**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1990.htm>

Guaiacol propionate [FL-no:09.943]

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00569**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1990.htm>

FGE.30rev1: Hydroxypropenylbenzenes

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00050**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1991.htm>

FGE.48 Rev.1: Re-evaluation of 2-aminoacetophenone

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01100**

FGE.21rev2 Thiazoles, thiophene, thiazoline and thienyl derivatives

Adopted on: **04-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00042**

Consideration of genotoxicity data on representatives for 70 alpha,beta-unsaturated aldehydes and precursors for such from chemical subgroup 1.1.1 of FGE.19

Adopted on: **21-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01247**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2086.htm>

40560-butadiene, styrene, methyl methacrylate) copolymer

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00807**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2122.htm>

40563 (Butadiene – styrene – methyl methacrylate – butyl acrylate) copolymer

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00805**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2123.htm>

66765-(methyl methacrylate, butyl acrylate, styrene, glycidyl methacrylate) copolymer copolymer

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00806**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2124.htm>

80350 - poly(12-hydroxystearic acid)-polyethyleneimine copolymer (extension of application)

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01244**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2125.htm>

93360 - Thiodipropionic acid, ditetradecyl ester, submitted by Sumilizer TPM

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00935**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2126.htm>

FGE.59 Rev1 - Consideration of aliphatic and aromatic ethers evaluated by JECFA

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00051**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2158.htm>

FGE.309: Sodium Diacetate

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00234**

FGE.10Rev2: Aliphatic primary and secondary saturated and unsaturated alcohols, aldehydes, acetals, carboxylic acids and esters containing an additional oxygenated functional group and lactones

Adopted on: **24-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00128**

Internal Mandate proposed by EFSA to the BIOHAZ and CEF Units for the preparation of an EFSA statement summarising the conclusions and recommendations from the two opinions on irradiation of food adopted by the BIOHAZ and CEF Panels

Adopted on: **29-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00026**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2107.htm>

Contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM)

Tolerable weekly intake for cadmium

Adopted on: **18-Jan-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01008**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1975.htm>

Request for an update on the scientific opinion related to endosulfan as undesirable substance in feed

Adopted on: **22-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00968**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2131.htm>

Collecte des données et exposition (DATEX)

Request for an EFSA report on monitoring data regarding perfluoroalkylated substances in food

Adopted on: **09-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00788**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2016.htm>

Guideline document on the use of the comprehensive database for exposure assessment

Adopted on: **24-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01471**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2097.htm>

Update on the request for an EFSA report on acrylamide monitoring data

Adopted on: **22-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01458**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2133.htm>

Nutrition (NDA)

EFSA has adopted 63 opinions on 442 general function health claims (Art 13.1) and 7 opinions related to Article 14 and 13.5 health claims applications between January and April 2011.

<http://www.efsa.europa.eu/en/nda/ndaclaims.htm>

NDA Panel guidance document on scientific requirements for health claims related to gut and immune function

Adopted on: **28-Jan-11** Question number: **EFSA-Q-2010-01139**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/1984.htm>

General guidance for stakeholders on the evaluation of Article 13.1, 13.5 and 14 health claims

Adopted on: **25-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2011-00216**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2135.htm>

Safety of a “novel chewing gum base (Rev-7)” as food ingredient

Adopted on: **25-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00953**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2127.htm>

Safety of Touchi Fermented Black Bean (soy) Extract

Adopted on: **08-Apr-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00765**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2136.htm>

Safety of Yeast beta-glucans as food ingredient

Adopted on: **08-Apr-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00952**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2137.htm>

Comité scientifique et forum consultatif (SCAF)

Guidance on risk assessment concerning potential risks arising from applications of nanoscience and nanotechnologies to food, feed, and pesticides

Adopted on: **06-Apr-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00942**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2140.htm>

Zoonoses (collecte des données)

Scientific report on the analysis of the baseline survey on the prevalence of *Campylobacter* in broiler batches and of *Campylobacter* and *Salmonella* on broiler carcasses, in the EU. Part B: analysis of factors associated with *Salmonella* contamination of broiler carcasses

Adopted on: **14-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00687**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2017.htm>

The European Union summary report on zoonoses and food-borne outbreaks in the European Union in 2009

Adopted on: **23-Feb-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00766**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2090.htm>

Scientific report on the updated technical specifications for the harmonised reporting of food-borne outbreaks through the Community reporting system in accordance with Directive 2003/99/EC

Adopted on: **03-Mar-11** Question number: **EFSA-Q-2009-00696**
<http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/2101.htm>

European Union summary report on antimicrobial resistance in zoonotic and indicator bacteria from animals and food in the European Union in 2009

Adopted on: **29-Apr-11** Question number: **EFSA-Q-2010-00113**

Crédits photos: Istock

Pour recevoir ce bulletin ou annuler votre abonnement, veuillez consulter le site internet de l'EFSA.

Les points de vue exprimés dans cette publication ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Autorité européenne de sécurité des aliments en termes légaux. L'Autorité européenne de sécurité des aliments décline toute responsabilité pour les éventuelles erreurs ou imprécisions contenues dans ce document. Tous les liens sont à jour au moment de la publication.

www.efsa.europa.eu